

Monsieur Rodrigue DEMEUSE

Député

avenue de Batta 12/51

4500 HUY

SS/OM/RP/rqe/320

Namur, le 6 février 2024

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°320 du 10 janvier 2024 que nous adresse ce jour Monsieur Philippe HENRY, Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement (www.parlement-wallonie.be).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Sandrine SALMON

Greffière a.i.

Question n° 320 de DEMEUSE Rodrigue

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures

N° : 320 (2023-2024) 320

Réception : 10 janvier 2024

Echéance : 31 janvier 2024

Matière : Transports - Mobilité - Transports en commun urbains et vicinaux -

Objet : l'amélioration des services de transports en commun dans le village d'Ambresin

Question écrite

De très nettes améliorations ont été réalisées pour ce qui concerne l'offre de transports en commun en Wallonie au cours de cette législature. Outre la gratuité pour les 18-24 ans et le développement des lignes de bus Express, dont 2 nouvelles lignes pour l'arrondissement de Huy-Waremme, l'offre a augmenté de plus de 10 % et l'ambition est de revoir l'ensemble du réseau d'ici 2030 pour en améliorer la qualité. Le travail reste cependant important, en particulier dans certaines zones plus rurales.

Je suis ainsi interpellé par les autorités communales de la Commune de Wasseiges, concernant l'absence d'arrêt de bus desservant toute une partie du village d'Ambresin. Ce village compte pourtant plus de 770 habitants, dont 25 % de jeunes qui se rendent quotidiennement à l'école ou qui fréquentent des infrastructures sportives ou culturelles de la région situées à Hannut, Huy, Waremme, Éghezée, Jodoigne, Namur ou Liège.

Or, alors que les rues de Buay, de la Waloppe, d'Avin et l'Allée des Charmes sont des rues où ont été construites ces dernières années de nombreuses nouvelles habitations et où le nombre d'enfants en âge scolaire a fortement augmenté, elles ne comptent malheureusement aucun arrêt de bus.

Les deux seuls arrêts de bus situés dans le village d'Ambresin (à la gare et sur la route de Merdorp) se trouvent en moyenne à plus de 1,5 km du centre du village, tandis que les autres villages se situent à plus de 3 km.

Les parents se voient dès lors obligés de conduire en voiture leurs enfants aux arrêts les plus proches.

La Commune aurait déjà interpellé à plusieurs reprises les TEC au sujet de cette situation, sans succès.

Dès lors, je souhaiterais savoir si Monsieur le Ministre est informé de la situation du village d'Ambresin ?

Des contacts ont-ils été pris avec l'Autorité organisatrice des transports collectifs et partagés (AOT) et les TEC afin d'améliorer l'offre de bus pour les habitants du village d'Ambresin ?

La création d'un nouvel arrêt de bus est-elle envisageable ? À quelle échéance ?

Réponse

L'honorable membre l'a rappelé : sous cette législature, j'ai permis de refaire du transport en commun une priorité en augmentant l'offre du TEC de près de 10 %. C'est un changement de paradigme par rapport au précédent Gouvernement. Ce n'est toutefois pas la panacée et les efforts devront se poursuivre pour maintenir une ambition forte en matière de report modal.

L'OTW a bien reçu la demande de la commune de Wasseiges d'améliorer la desserte TEC du village d'Ambresin. Cette interpellation consiste à desservir une partie assez excentrée à l'Est du village desservi actuellement par la ligne n°815.

Il s'agit dès lors d'une requête plus complexe que de simplement ajouter des arrêts dans le village sur l'itinéraire actuel de la ligne, mais plutôt de reconcevoir plus globalement le tracé de la ligne dans la zone géographique concernée.

La configuration des lieux ne simplifie pas cette étude, car les véhicules standards et articulés en circulation sur cette ligne n'ont pas de possibilité de demi-tour à l'intérieur du nouveau quartier que l'on voudrait desservir. Cela générerait donc des détours conséquents pour les bus et une perte de temps importante pour la clientèle déjà présente actuellement sur la ligne.

La demande est donc loin d'être simple à mettre en place sans supprimer une desserte utile préexistante.

Actuellement, le village d'Ambresin dispose de 3 arrêts sur la ligne 815 : « Ambresin gare » - « Ambresin route de Merdorp » & « Ambresin route de Hannut ». D'après les chiffres de fréquentation, l'arrêt le plus fréquenté est « Ambresin Route de Merdorp » avec un maximum de 7 voyageurs le matin en période scolaire vers Hannut alors que l'arrêt gare d'Ambresin est fréquenté par moins d'un passager par jour en moyenne. Ceci nous laisse penser que la modification d'itinéraire envisagée bénéficierait à un nombre restreint de voyageurs.

Les rues de Buay, de la Waloppe, d'Avin et l'allée des Charmes, citées dans la question, semblent faire partie d'un Hameau d'Ambresin, nommé la Waloppe.

Dévier la ligne 815 pour transverser les nouveaux quartiers de la Waloppe, pourrait rallonger considérablement le temps de parcours du bus 815 ou ne plus desservir les villages de Wasseiges (centralité Iweps) ou Meeffe qui enregistrent actuellement davantage de montées que le village d'Ambresin.

L'OTW continue d'étudier la faisabilité d'une modification de la ligne 815, aussi bien au niveau du temps de parcours, que de la largeur des rues ou de la desserte des villages avoisinants, pour laquelle les avantages directs devront émerger au regard des désagréments globalement engendrés.

D'une manière plus générale, la Région wallonne s'inscrit dans une volonté de développement de l'offre de transport en commun, mais de manière structurée, hiérarchisée et raisonnée. Elle vise à adapter les niveaux de service au contexte géographique. En outre, pour des raisons écologiques, les niveaux de service des lignes de bus doivent être adaptés au potentiel de fréquentation, à défaut de ceci, les bus circulent avec des charges trop faibles. C'est dans cette ligne de conduite que j'ai initié le développement du TEC à la demande, option plus flexible et moins coûteuse qui tendra à se généraliser dans le cadre des redéploiements de zone du réseau TEC.